

SCHEMA RECAPITULATIF DE LA DEMARCHE DE VAE

Durée maximale : 2 mois

ETAPE 1

S'INFORMER

Vérifier que la VAE soit la solution à votre projet :

Bureau coordination et pilotage (BCP) de la mission des compétences (MDC):
bcp-certif-dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr ;

Bureau des compétences des formations administratives ;

Centres d'orientation et de reconversion.

ETAPE 2

DOSSIER DE RECEVABILITE

Document CERFA n°12818*02

A compléter et à renvoyer par mail au BCP

DECISION DE LA RECEVABILITE

Transmise au candidat par le BCP

Avis favorable

Envoi du dossier de
présentation de l'expérience

Avis défavorable

Dossier rejeté

Durée maximale : un an après
la date de recevabilité

ETAPE 3

REDACTION DU DOSSIER DE PRESENTATION DE L'EXPERIENCE

Accompagnement à la constitution du dossier : BCP + référent

1 exemplaire à renvoyer par mail :

bcp-certif-dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

ETAPE 4

JURY VAE

Entretien avec le candidat et décision

**Validation
totale**

Validation partielle
Attribution des blocs
validés

Refus

2 semaines

ETAPE 5

**DELIVRANCE DE LA CERTIFICATION
PROFESSIONNELLE PAR LE BCP**